AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**224C0130**
FR0000054470-FS0067

24 janvier 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2024, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché, au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique en vertu des dispositions de l'article 223-13 I, 2° du règlement général. Le déclarant ne détient plus aucun titre UBISOFT ENTERTAINMENT au sens des dispositions précitées.